

Derniers développements juridiques importants pour la place financière suisse

Séminaire destiné aux services juridiques bancaires et d'autres institutions financières

Le défaut d'organisation (art. 102 CP) - Perquisitions, scellés et enquêtes internes - Obligations prudentielles - Contrats bancaires et rétrocessions - LTPM - CRDVI

Frédérique Bensahel,
Associée, FBT Avocats SA

Emmanuel Genequand,
Partner, Head of the Regulatory &
Compliance Services, PwC

Théo Goetschin,
Counsel, FBT Avocats SA

Jean-Marie Kiener,
Counsel, FBT Avocats SA

Julien Le Fort,
Avocat, FBT Avocats SA

Noémie Pauli,
Avocate, FBT Avocats SA

Olivier Sierro,
Executive Director, Service juridique,
Pictet & Cie SA

Matthieu Tkatch,
Avocat, FBT Avocats SA

Marco Villa,
Associé, FBT Avocats SA

Anouchka Zurita,
Responsable Pôle Risques
Transfrontières IWMG, Head Cross
Border & Regulatory,
CA Indosuez (Switzerland)

DROIT PÉNAL ET PRUDENTIEL

8.30 Le défaut d'organisation au sens de l'art. 102 CP : enjeux actuels et enseignements pratiques

- Responsabilité pénale de l'entreprise : montée en puissance et fonctionnement de l'art. 102 CP
- Principaux enseignements des décisions récentes : comment les tribunaux apprécient-ils concrètement un défaut d'organisation ?
- Quelles sont les implications pratiques et financières pour les établissements financiers ?

Jean-Marie Kiener

9.00 Perquisitions, scellés et enquêtes internes

- Risques, stratégies et bonnes pratiques
- Perquisition et scellés : quels réflexes adopter et quelles erreurs éviter à la lumière des dernières évolutions jurisprudentielles et légales ?
- Enquêtes internes et procédure pénale : quelles sont aujourd'hui les questions les plus sensibles pour les juristes d'entreprise ?

Théo Goetschin et Matthieu Tkatch

9.30 Obligations prudentielles

- Art. 29 LFINMA : quels événements doivent être annoncés à la FINMA, par qui et à quel moment ?
- Plaintes et litiges : quelles informations faut-il communiquer à l'auditeur et avec quel degré de détail ?
- Provisions pour litiges : quand et combien provisionner ? Les points d'attention relevés en pratique

Emmanuel Genequand

10.00 Pause-café

DROIT PRIVÉ ET CONTENTIEUX

10.30 Reddition de compte

- Portée et limites des art. 400 CO et 72 LSFin : Quels documents la Banque doit-elle remettre au client ?
- Droit d'accès selon l'art. 25 LPD : Différences avec la reddition de compte
- Moyens procéduraux : outils civils et pénaux à disposition du client pour l'obtention d'informations

Noémie Pauli

10.50 Obligations prudentielles et responsabilité contractuelle : prévenir les litiges bancaires

- Quelle est l'incidence de la violation/du respect des obligations prudentielles sur la responsabilité contractuelle ?
- Quelles sont les leçons apportées par la jurisprudence civile récente ?
- Outils prudentiels à disposition du juge civil

Frédérique Bensahel

11.20 Contrats bancaires et rétrocessions

- Tour d'horizon des dernières jurisprudences
- Comment rédiger les contrats à la lumière de la jurisprudence récente ?
- Le point de vue des banques : pratiques et enjeux

Olivier Sierro et Marco Villa

12.00 Pause déjeuner

DROIT RÉGLEMENTAIRE SUISSE ET EUROPÉEN

12.45 LTPM et obligations des intermédiaires financiers

- Différences et convergences avec les obligations LBA
- Concept de chaîne de contrôle
- Obligation de signalement des divergences

Julien Le Fort

13.15 Capital Requirement Directive VI (CRD6)

- La CRD VI redéfinit-elle les conditions d'accès des banques suisses au marché européen des services bancaires ?
- Quelles activités transfrontalières pourront encore être exercées depuis la Suisse sans établissement dans l'Union européenne ?
- Quels modèles d'accès au marché européen les banques suisses devront-elles privilégier dans le nouvel environnement CRDVI ?

Anouchka Zurita

13.45 Fin du séminaire

GENÈVE, JEUDI 8 OCTOBRE 2026, 8.00-13.45, HÔTEL PRÉSIDENT, PRÉSENTIEL

INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11
info@academyfinance.ch
Academy & Finance SA
Rue Neuve-du-Molard 3, CP 3039,
CH-1211 Genève 3
www.academyfinance.ch

PRIX

480 CHF (+ TVA 8.1%)
Inscriptions supplémentaires de la même
société : -50%

AF 1508

☐ Je m'inscris au séminaire du 8 octobre 2026.

Nom et prénom

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal et ville

TelEmail.....

Date Signature.....